



Direction Opérationnelle des Télécommunications de Nâama  
Sous-Direction Fonctions Support  
Département Achat et Logistique

Naâma le :17/01/2023

Réf: AT/DOT45/SDFS/DAL/04/2022

À

**Monsieur le Gérant de L'entreprise**  
**Mr MANSOURI YASSINE**

**Hai el Horia Naama**

**Objet : Mise en demeure.**

Réf : Contrat d'adhésion à commande N°15/2021 du 12/07/2021

- Vu le contrat d'adhésion à commande N°15/2021 du 12/07/2021
- Vu l'ODS N°51/2022 du 10/10/2022 relatif au " Travaux câble FO, coopérative Houari Boumediene ODN Mecheria
- Vu la réserve constatée par les services SDTO et signalé par le CDRA qui sont comme suit :
- Un retard enregistré dans la réalisation du chantier (renforcement du chantier par les moyens humains et matériels).  
Un délai de 48 (Quarante huit) heures est accordé pour relever la réserve.

Votre entreprise est mis en demeure a fin d'honoré ses engagements en vers Algérie télécom.

-Faute de quoi Algérie télécom sera sous l'obligation d'appliqué ses droits l'égaux selon la réglementation en vigueur

**Le Directeur Opérationnel des Télécommunications**

ALGERIE TELECOM EPE/SPA RC 02B 18083

Capital social : 115 000 000 000 DA

Siège Social : Route Nationale n°05, Cinq Maisons, Mohammadia-16200-Alger

NIF : 000 216 001 808 337

NIS : 000 216 290 656 936

[www.algeriatelecom.dz](http://www.algeriatelecom.dz)

Email : [contact@at.dz](mailto:contact@at.dz)

Tél : +213 (021) 82 38 38